



Nouvelles missions, vieilles lunes... ?!



Début février : des promesses

Le 12 février dernier, lors du groupe de travail dédié à la « reprise du dialogue social », la Directrice générale a transmis à la représentation du personnel un document de travail : *Les axes stratégiques de la douane de demain.*

Exit les 3 missions historiques éprouvées...

Il s'agissait alors pour la DG, quelques jours après l'avoir adressé en primeur à l'Amicale des Directeurs, de donner à la fois des perspectives métiers et de la consistance aux échanges.

En effet, depuis 20 ans, la Direction générale des Douanes et Droits indirects (DGDDI) se définit autour du triptyque *protection/facilitation/perception.*



Fin mars, la messe est dite ?!

Six semaines plus tard, les 2 concepts (muets sur le réseau intérieur...) sont déjà usés par l'épreuve des faits.

Devenir de l'UIP : la Douane n'est guère reconnue administration de la frontière !

Les documents de l'auditeur privé, remis au Comité technique de Service Central de Réseau (CT des services DG & rattachés) convoqué le 25 mars, laissent entrevoir la commande qui lui a été faite. À savoir la fusion entre le service interministériel Unité information passagers (UIP), mis en place en 2015 sous la tutelle de la DGDDI, et le Service National des Données Voyageurs (SNDV), service créé fin 2019 et rattaché à la Direction générale de la Police Nationale (DGPN). Quelques données :

- L'effectif de l'UIP (68 agents en théorie et 52 en réel) est 5 fois plus élevé que le SNDV (13 agents en théorie et 10 en réel).
- La localisation de l'UIP (Roissy) est davantage symbolique de la frontière (et proche des compagnies aériennes interrogées) que celle du SNDV (Montreuil).
- L'auditeur constate que le SNDV (dont le rôle est de piloter stratégiquement l'informatique) a pris un prestataire informatique déficient, alors que l'UIP est devenu opérationnel.

Or, il semble que ce soient la DGPN et le ministère de l'Intérieur qui tiennent la corde pour la tutelle du nouveau service fusionné, sans localisation arrêtée à ce jour !



...Place à 2 nouvelles définitions

Or le transfert/abandon des missions fiscales bat en brèche cette définition, et plus particulièrement le volet *perception* !

À la place, sur un diaporama de 6 pages, la DG met en avant un nouveau diptyque identitaire :

- *administration de la frontière*
- *ET administration de la marchandise.*

Obtention missions CCRF : être administration de la marchandise = emplois en baisse !

Au Havre, le contrôle sanitaire des marchandises était effectué par 9 agents de la Direction générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes (DGCCRF).

Or la récupération des missions CCRF n'entraîne pas un abondement d'emplois.

Au contraire, 6 emplois sont supprimés par la Direction régionale (DR) du Havre dans la branche opérations commerciales (OPCO) !

266 + 9 = 275 260 emplois... N'en jetez plus !

Certes, suite à saisine ce jour de SOLIDAIRES, la DG indique qu'un correctif sera apporté... Néanmoins nous serons vigilants sur ce point.

Pour faire plus facilement accepter le transfert/abandon des missions fiscales, la DG promeut 2 concepts de remplacement : la frontière ET la marchandise, où la Douane serait l'administration référence.

Pourtant, dès les 1^{ers} arbitrages concrets en la matière, l'édifice paraît ô combien fragile, pour ne pas dire mensonger. Ce n'est pas pourtant pas avec des artifices que l'on rebâtit du dialogue social, et encore moins une administration pluriséculaire.

Paris, le mercredi 24 mars 2021



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil – boîte 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50

<http://solidaires-douanes.org/>

SolidairesDouanes

SolidR_DOUANES

solidaires_douanes